



Comment organiser sa démarche RSE en entreprise ?

Par vidéoconférence

9 mars 2022

Présentation



Agnès Coupez

- Conseillère à la clc depuis 2017
- Coordinatrice RSE depuis 2019
- Experte agréée INDR depuis 2015
- Membre du Comité Opérationnel de l'INDR depuis 2020
- Membre fondateur et administratrice de ProRSE.

Contact : agnes.coupez@clc.lu

Tél : 439 444 712

Objectif

- Vous accompagner dans vos premiers pas vers une démarche RSE
- Levez vos freins !!
- Vous aider dans votre organisation interne
- Comprendre vos enjeux et les atouts de la RSE pour votre entreprise
- Vous sensibiliser aux projets de loi en cours concernant la gouvernance responsable

Les principaux freins

- C'est trop complexe - je ne sais pas comment m'y prendre !
- Je ne sais pas combien cela va me coûter !
- Mon entreprise est trop petite ! Cela ne me concerne pas !
- C'est une mode ! Je ne sais pas ce que cela va m'apporter !
- Mes équipes sont déjà débordées - manque de moyens humains !
- Ce n'est pas prioritaire !

PARTIE 1

COMPRENDRE LA RSE ET LES ATTENTES DE LA SOCIÉTÉ ENVERS UNE ENTREPRISE

Les attentes de la société envers une entreprise

- la pérennité de l'entreprise
- sa conformité juridique
- sa conduite
- son engagement social

Qu'est-ce que la RSE ?

« L'intégration volontaire par les entreprises de préoccupations sociales et environnementales à leurs activités commerciales et leurs relations avec leurs parties prenantes ».

L'objectif est d'aller au-delà de l'application de la législation en matière d'environnement, de droit social, de santé et de sécurité au travail.

La RSE est un outil stratégique qui permet de limiter l'exposition aux risques et d'anticiper les éventuelles contraintes législatives à venir.

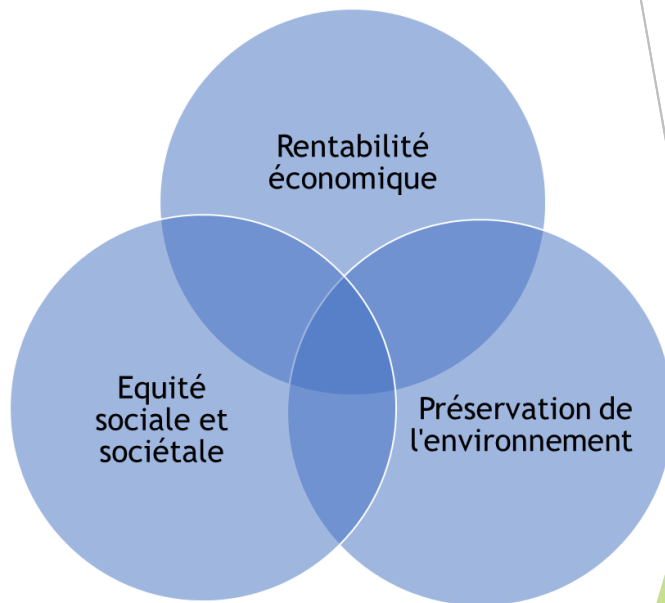
Chaque pilier a un **rapport** et une **incidence** sur un autre pilier

ÉCONOMIE + SOCIAL = **ÉQUITABLE**

SOCIAL + ENVIRONNEMENT = **VIVABLE**

ÉCONOMIE + ENVIRONNEMENT = **VIABLE**

≠ **greenwashing**



Les 3 grands piliers de la RSE

Il existe 3 grands piliers sur lesquels on peut agir au sein de son entreprise pour s'inscrire dans une démarche durable:

- **L'économie** : c'est le **volet de la gouvernance** avec la mise en place de structures qui vont lui permettre de prendre des décisions et de mettre en œuvre sa stratégie RSE. **L'entreprise mène une réflexion sur sa mission, ses valeurs, son modèle économique. Elle devra identifier ses impacts positifs et négatifs.**
- **Les ressources humaines** : c'est le **volet social** qui agit sur des sujets transversaux (droit de l'homme, sécurité santé, diversité...) et sur la gestion de ses salariés (gestion des compétences, l'employabilité, le respect des conditions de travail, le dialogue social). **Les ressources humaines sont parties intégrantes de la stratégie RSE et la stratégie RSE doit être déclinée au niveau des ressources internes. Il s'agit de co-construire la vision des valeurs et la raison d'être de l'entreprise avec les collaborateurs.**

Les 3 grands piliers de la RSE

- **L'environnement** : c'est le **volet écologique** avec la mise en œuvre d'une politique écoresponsable (transition énergétique, bilan carbone, analyse des modes de production et de consommation, optimisation de la logistique, achats responsables, gestion des déchets, des nuisances...)

L'entreprise responsable développe une attitude coopérative qui **vise à créer de la valeur** pour elle et pour ses parties prenantes internes et externes.

Une entreprise qui s'inscrit dans une démarche RSE s'oblige à garder un équilibre entre ces 3 valeurs fondamentales.

Une démarche RSE réfléchie se répercute à la fois sur la rentabilité économique, sur les salarié-es, mais aussi sur le reste de la population.

En fonction du secteur d'activité de l'entreprise, de son historique, **les enjeux** en matière de RSE seront différents.

La RSE est une approche stratégique. Elle questionne l'entreprise dans sa globalité et peut servir de véritable **levier d'innovation**.

Ce qu'il faut retenir

- C'est une **démarche volontaire** et les enjeux sont propres à chaque entreprise en fonction de son secteur d'activité, son histoire, sa culture .
- Il faut se préparer à des contraintes réglementaires possibles pour les PME dans les années à venir. Les critères environnementaux et/ou sociaux (code de conduite) sont de plus en plus pris en compte dans l'attribution des marchés publics.
- C'est une **approche globale**. Elle ne doit pas se traduire par des actions isolées, mais doit être intégrée dans la stratégie globale de l'entreprise.
- L'entreprise va agir sur différents piliers au sein de l'entreprise et **concilier les dimensions économiques, sociales et environnementales**.
- Votre entreprise a certainement mis en place des actions relevant de la RSE, mais celles-ci n'ont pas été mises en évidence.

PARTIE 2

COMMENT S'ORGANISER EN INTERNE ?

Il faut commencer par

- Obtenir l'engagement du comité de direction (car la RSE doit faire partie de la stratégie globale de l'entreprise) et nommer un responsable ou coordinateur RSE

Le rôle du coordinateur sera de piloter et mettre en œuvre la démarche RSE en lien avec la direction et les services concernés. Le coordinateur va mobiliser les collaborateurs autour du projet.

- Idéalement créer un groupe de travail RSE ou un comité RSE (les midis de la RSE...)

Faire un état des lieux - Comprendre son entreprise

1. Identifier toutes les activités de son entreprise

- ❑ Organigramme
- ❑ Cartographie des activités de base et les activités de supports nécessaires à son fonctionnement (les départements, les unités, les équipes ...), définir les relations et les flux entre les activités et les processus internes.

- ❑ Faire une analyse SWOT (force, faiblesse, opportunités, menaces)
- ❑ Identifier les impacts positifs ou les impacts négatifs (au niveau économique, les impacts sociaux ou environnementaux) de ses activités.

La cartographie et l'analyse des risques et l'identification des impacts doivent permettre de mener **une réflexion sur les valeurs de son entreprise, sur son utilité sociale, sur ses orientations stratégiques, sur la durabilité des activités.**

2. Identifier toutes les parties prenantes internes et externes

Les parties prenantes sont des acteurs qui impactent les décisions et les activités de l'entreprise et /ou qui sont impactés par elle.

- ❑ Identifier toutes les parties prenantes (salariés, fournisseurs, clients, prospects, les associations locales, les communes, les ministères, le voisinage ...).
- ❑ Comprendre le degré d'influence, les intérêts et les attentes de ces parties prenantes. Définir les parties prenantes prioritaires.

L'objectif est de voir comment l'entreprise met en œuvre un dialogue avec les parties prenantes pour identifier leurs attentes et quelles stratégies win/win peuvent être développées.

3. Identifier les enjeux RSE - Permet de définir ce qu'il faut faire

- ❑ Identifier les enjeux RSE sur les 3 volets | Économie | social | environnement
- ❑ Identifier les thématiques RSE et enjeux prioritaires qui font être importante pour l'activité de l'entreprise et avoir un impact important pour les parties prenantes .
- Utiliser une matrice de priorisation des enjeux (enjeux à suivre, enjeux importants, enjeux prioritaires..)
- Prioritiser les enjeux en fonction des parties prenantes internes et externes

Les 17 Objectifs de Développement Durable des Nations Unies (Agenda 2030)



Quelques exemples

➤ Volet économique/gouvernance

Processus de la gestion des risques, la conformité juridique, les procédures, le comportement responsable (éthique, transparence), adopter un devoir de précaution, la gestion des parties prenantes, les coopérations, la communication...

Quelques exemples

➤ Volet social

Qualité de la vie au travail, la politique de rémunération, le recrutement responsable, l'égalité, la diversité, la formation, le développement professionnel, le dialogue social, l'employabilité...

➤ Volet environnemental

La gestion efficiente des ressources, l'économie circulaire, des installations selon des critères responsables, l'optimisation des transports, la gestion des déchets, la réduction de la pollution et des nuisances.

4. **Recenser l'existant** : de nombreuses actions RSE existent déjà dans chaque entreprise.
5. **Construire une stratégie RSE** sur base des sujets RSE prioritaires qui vont être en lien avec les valeurs de l'entreprise, son historique.
6. **Mise en place d'un plan d'actions RSE** : définition des actions prioritaires, du budget, des personnes en charge de la mise en place, du suivi.

Ce qu'il faut retenir

Chaque stratégie RSE est unique, la démarche RSE doit ressembler à l'entreprise

- La stratégie RSE doit être intégrée dans la stratégie globale de l'entreprise. L'engagement de la direction est absolument nécessaire, car la mise en place d'une démarche RSE demande un investissement en temps surtout lors de la phase démarrage.

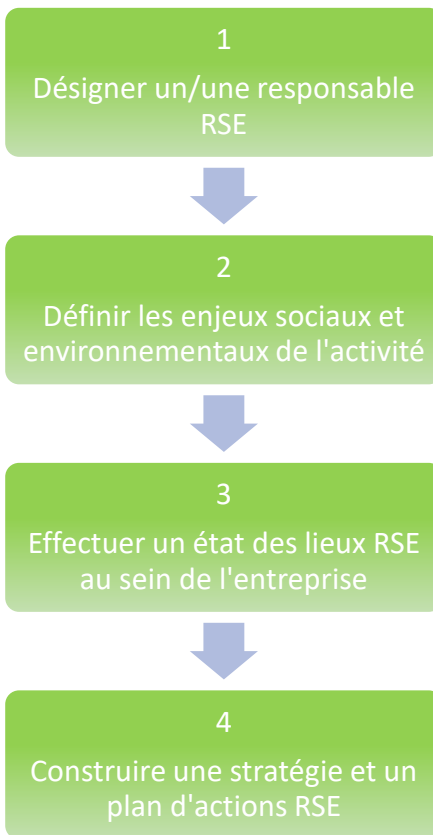
Ce qu'il faut retenir

- Pour définir sa stratégie, on peut se baser sur les 17 objectifs de développement durable et les décliner dans son entreprise. La stratégie RSE est l'identification des sujets RSE prioritaires.
- La stratégie RSE doit permettre de créer de la valeur : connaissances dans l'entreprise, une amélioration des procédures, de la création de valeurs sociétales (dans l'intérêt du consommateur, de la société).

Mise en place de votre plan d'actions

- Il est suffisant de définir 3-4 actions réalisables pour une année
- Il est important de mettre une échéance, d'identifier les personnes en charge du projet et d'obtenir si besoin un budget suffisant pour la mise en œuvre de l'action
- Le plan d'actions doit être approuvé par la direction et communiqué aux collaborateurs

Les différentes étapes



Pour vous aider

Le guide ESR de l'INDR téléchargeable sur www.indr.lu (prix 89 euros)

Le programme ESR - Entreprise responsable www.esr.lu avec son cycle de formations certifiantes.

L'accompagnement en entreprise par un consultant/expert INDR (liste sur le site indr.lu)

Il existe différentes aides pour les PME : « aides aux services de conseils pour PME » sous guichet.lu

Luxinnovation : programme Fit4circularity

- Le Label existant au Luxembourg
 - Le « Label ESR » de l'INDR
 - Le Label européen « responsibility Europe » (F/CH/Lux)
- Les chartes et programmes
 - Charte de la diversité
 - Charte de la médiation
 - Programme « Actions positives »
 - Programme vision zéro
 - Le pacte national Entreprises et droits de l'homme...

MERCI pour votre attention !

Sources:

- Guide ESR de l'INDR
- Fiche repère comité 21
- Guide du label engage - Afnor
- Medef : les mesures RSE de la loi pacte TPE-PME



7, rue Alcide de
Gasperi
L-1615 Luxembourg



info@clc.lu
+ 352 439 444-1



www.clc.lu



[@clc_Luxembourg](https://twitter.com/clc_Luxembourg)



www.facebook.com/clcLuxembourg



[clc-confederation luxembourgeoise du commerce](https://www.linkedin.com/company/clc-confederation-luxembourgeoise-du-commerce)